

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/04/2023  
Mise en ligne sur le site internet le 14/04/2023

L'an 2023, le 11 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.  
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2023.  
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2023.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie, M. DOUCET Yann à Mme THOMAS Valérie

**Excusés** : Mme MILLÉRIOUX Myriam, M. COLIN Pascal

**A été nommé secrétaire** : Mme THIROT Sylvie

**D23\_020 – Affectation du résultat 2022 - Budget eau et assainissement**

*Vu l'article L. 2315-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**Compte tenu des résultats au compte administratif 2022 du budget eau et assainissement :**

- Section de fonctionnement : excédent de 78 763.98 €
- Section d'investissement : excédent de 587 255.73 €

**Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2022 en dépenses : 0.00 €**

**Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2022 en recettes : 1 160 704.00 €**

Il est proposé d'affecter les résultats, au budget eau et assainissement, de la façon suivante :

Résultat 2022	Section BP 2022	Sens	Compte	Somme
Investissement	Investissement	R	001	587 255.73 €
Fonctionnement	Fonctionnement	R	002	78 763.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'affectation de résultat 2022 au Budget Primitif 2023 eau et assainissement telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/04/2023  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,  
Mme THIROT Sylvie

